La Force en action
UDR Force Ouvrière de Vaucluse

Le Pote Agé

Trimestriel n° 50
Février 2023

déposé le
21.02.2022

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s **FORCE OUVRIERE** de Vaucluse

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
N° CPPAP : en cours ISSN : 2118-0822
Directeur de la publication:
Laure LAMBERTIN
3 € - Abonnement annuel **12 €**

Assemblée Générale élective
mardi 23 mai 2023 à 9h
à l'Union Départementale

SOMMAIRE Nos activités - Assemblée Générale et acte de candidature aux instances p. 2
Retraites : à propos des 1 200 euros p. 3-4 Élections Fonction publique p. 4
A propos du prix de l'électricité (suite) p. 5-6 Parking de l'hôpital d'Avignon p. 6

Non au report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans !

Dès le 7 mars, « la France à l'arrêt » !

La Confédération a réuni l'ensemble de ses fédérations afin de continuer la mobilisation contre la réforme des retraites et de préparer « la France à l'arrêt », dès le 7 mars. Toutes ont répondu présentes.

Pour ce faire, les fédérations appellent leurs syndicats et leurs sections syndicales à organiser des Assemblées générales, pour informer les travailleuses et travailleurs du privé comme du public et à préparer le blocage de l'économie dès le 7 mars par la grève et les actions décidées par les travailleurs.

Nous étions des millions de travailleuses et de travailleurs, de retraités et de jeunes présents aux différentes mobilisations du 19 et du 31 janvier, du 7, 11 et 16 février 2023.

Le 7 mars, capitalisons cette dynamique, et comptons sur le soutien de tous les Français pour faire entendre raison au gouvernement.

FO dénonce l'attitude du Président de la République et de son gouvernement qui s'obstinent à porter cette réforme malgré les mobilisations massives et déterminées de millions de personnes depuis le 19 janvier. A ce titre, l'intersyndicale a adressé un courrier aux députés et aux sénateurs afin de les mettre face à leurs responsabilités et leur demander de rejeter ce projet.

FO conteste ce projet de réforme injuste et brutal et mettra tout en œuvre pour qu'il soit retiré.

Paris, le 17 février 2023

Pour les salariés, la retraite des morts, pour les capitalistes, les super profits !

La contre-réforme des retraites constitue dans toutes ses déterminations un recul des droits des salariés ; il s'agit pour le Pouvoir de réduire le montant des retraites et le nombre de retraités, de casser les régimes spéciaux, de pousser vers les fonds de pension ceux qui en auront les moyens, de préparer de nouveaux reculs de l'âge légal de départ à 67 ans et plus.

Il faut pour le pouvoir **s'approprier une partie des cotisations retraites, y compris celles de l'AGIRC-ARRCO**, et **liquider le Code des Pensions** qui fait obligation à l'État de payer les retraites des fonctionnaires…

Ainsi, les exigences de Bruxelles en matière de dette publique pourraient-elles être remplies tout en continuant d'offrir au patronat et aux actionnaires de **colossales exonérations de cotisations sociales,** des **cadeaux fiscaux** et des **subventions publiques** pour leur garantir d'énormes profits.

Et pour tenter d'imposer à la hussarde cette loi réactionnaire, **l'article 47-1 de la Constitution** a permis de limiter la discussion à l'Assemblée nationale à 4 journées pleines réparties sur 9 jours, avant d'expédier le projet au sénat. Cette procédure pour une loi qui concerne l'ensemble du corps social est un coup de force contre la démocratie républicaine dont le respect aurait commandé que les députés puissent conduire leurs travaux sans être chronométrés par le gouvernement ! Cela n'a pas empêché la mise au jour du bluff des 1200 € et de la prétendue amélioration du sort des femmes.

De toutes nos forces, impliquons-nous dans le combat de notre confédération pour faire échec à la « retraite des morts ».

Jacques Fassié

Mardi 7 mars, tous dans la rue avec nos camarades actifs pour le retrait de la contre-réforme Macron-Borne !

L'heure de la manifestation et le lieu de départ seront communiqués par mail.

NOS ACTIVITÉS depuis le 4 novembre 2022

Lundi 28 novembre : Conseil d'Administration

Vendredi 9 décembre : Commission Exécutive de l'Union Départementale

Lundi 12 décembre : Tous les syndicats sont reçus par la nouvelle Préfète. Pour FO, Jean-Luc Bonnal et Jacques Fassié.

Vendredi 6 janvier : Commission Exécutive de l'Union Départementale suivie des Vœux de l'Union Départementale, moment de partage interprofessionnel et intergénérationnel tirant le bilan de l'année écoulée, tout particulièrement des élections professionnelles dans la fonction publique et préparant la mobilisation à venir en défense de notre système de retraite.

Mardi 19 janvier : **Manifestation** pour le retrait du projet de « contre-réforme » des retraites. Imposant cortège de Force Ouvrière avec bien sûr des retraités comme dans toutes les actions qui ont suivi.

Lundi 23 janvier : **Rassemblement** contre la réforme des retraites devant la Préfecture pendant que tous les Secrétaires des UD de l'Intersyndicale rencontraient la Préfète.

Jeudi 26 janvier : **Marche aux Flambeaux** du rocher des Doms à la gare centre contre la réforme des retraites.

Vendredi 27 janvier : Bureau Départemental

Mardi 31 janvier : **Manifestation** pour le retrait de la contre-réforme avec un cortège FO sans précédent.

Vendredi 3 février : Commission Exécutive de l'Union Départementale

Mardi 7 février : **Manifestation** « Retraites» »

Vendredi 10 février : Conseil d'Administration

Samedi 11 février : **Manifestation** « Retraites» »

Jeudi 16 février : **Manifestation** « Retraites» »

Mardi 21 février : tirage et pliage du Bulletin n° 50

Messages électroniques

Si ce n'est pas déjà fait ou si vous en avez changé, communiquez-nous votre adresse électronique à l'adresse udrfo84@yahoo.fr

L'Assemblée Générale élective de l'UDR-FO de Vaucluse est fixée mardi 23 mai 2023 à 9h à l'UD.

En vue de procéder au renouvellement de nos instances, le Bureau lance un appel à candidature pour

le **Conseil d'Administration**
et la **Commission de Contrôle.**

Les candidatures sont à adresser à :

UDR FORCE OUVRIERE de Vaucluse
BP 80010
84004 AVIGNON CEDEX 1

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 2022 peuvent faire acte de candidature.

Les candidatures doivent nous parvenir **au moins huit jours** *avant la tenue de l'Assemblée Générale élective.*

Pour information, la Commission de contrôle se réunit une fois par an et le Conseil d'Administration tous les 2 mois. entre septembre et juin, soit environ 5 fois par an.

Acte de Candidature :

⇒ **Au Conseil d'Administration** (1)

⇒ **À la Commission de Contrôle** (1)

(1) rayer la mention inutile

NOM :

Prénom :

Adresse Postale :

……

……

……

……

Adresse mail :

Tél fixe :

Tél Portable :

Déclare faite acte de candidature.

Je suis à jour de ma cotisation syndicale 2022.

Fait à , le

Signature :

Contre-réforme des retraites : à propos des 1 200 €

Interview de Michaël Zemmour, maître de conférences en économie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Pour le gouvernement, communiquer sur 1 200 euros de retraite minimum est plus séduisant qu'annoncer des augmentations de quelques dizaines d'euros. Ces 1200 euros sont-ils totalement théoriques ? Et si oui, pourquoi ?

Michaël Zemmour : Les 1 200 euros ne sont pas totalement théoriques, mais ce n'est pas un élément du texte de loi. Ils font référence à un vieil objectif qui est de dire qu'une personne qui a travaillé toute sa vie au Smic à temps plein devrait pouvoir avoir une pension de l'ordre de 85 % du Smic. C'était un objectif fixé dans la loi depuis 2003. De cet objectif a été tiré un slogan : « Pension minimale de 1200 euros ».

C'est un slogan *a minima* très trompeur ou, en tout cas, qui ne peut pas être compris correctement. En pratique, à ma connaissance, on ne sait pas qui touchera 1 200 euros. Ce que l'on sait, c'est que les seules personnes qui vont atteindre 1200 euros sont les personnes qui touchent aujourd'hui 1 100 euros. Toutes celles qui sont en dessous n'atteindront pas ce niveau-là, quelle que soit la forme de leur carrière.

Avant de poursuivre, les sommes dont on parle sont-elles en net ?

La référence est 85 % du Smic brut. Le passage du brut au net dépend des revenus de l'ensemble du ménage. En gros, il faut déduire la CSG et la CRDS. De mémoire, pour les retraités, la CSG varie de 0 à 8,3 %, + 0,5 % pour la CRDS. Cela fait presque neuf points de prélèvement et il doit y avoir un point et quelques de cotisations maladie. En tout : 10 % de prélèvements sociaux, mais cela peut être moins pour un ménage modeste.
C'est la raison pour laquelle le passage du brut au net n'est pas clair. Pour certains, le brut est très proche du net et pour d'autres, il est un peu plus éloigné.

Pour celles et ceux qui sont aujourd'hui à la retraite et seraient concerné·es par la mesure, à quel montant va correspondre l'amélioration ?

Elle va être comprise entre 1 euro pour les gens qui seraient très proches du plafond des traitements, et 100 euros par mois, pour ce que je comprends. Sauf éventuellement dans des cas particuliers qui ne sont pas clairs pour l'instant : peut-être pour des artisans ou commerçants qui n'auraient pas précédemment bénéficié des minimas et qui rentreraient dans le droit commun. Mais pour l'essentiel des gens, c'est entre 0 et 100 euros. Et en moyenne, cela ferait 63 euros pour les femmes et 45 euros pour les hommes.

Et pour les nouvelles et nouveaux retraités, cela correspondra-t-il aux mêmes sommes ?

Non, c'est moins pour les nouveaux entrants. Nous sommes plutôt vers 25 euros pour les hommes, probablement parce que la plupart arrivent à la retraite quasiment au niveau du plafond. Donc ils ne touchent que des bouts. Et ce sera 38 euros pour les femmes.

Pour bénéficier de cette mesure, il faut avoir une carrière complète. Est-ce que cela signifie que celles et ceux qui partiraient avant 67 ans avec une décote n'y auraient pas droit du tout ?

Ils n'y ont effectivement pas droit du tout. C'est vraiment le profil qui n'y a pas droit.

La décote prenant fin à 67 ans, pourront-ils en bénéficier au-delà de cet âge ?

Non : si vous n'avez pas liquidé vos droits à taux plein, vous n'y aurez jamais droit de votre vie. C'est la condition. Ce qui revient à ne pas liquider ses droits avant 67 ans, sauf à avoir tous ses trimestres ou être invalide ou en incapacité, ce qui donne également le taux plein.

Cela veut-il dire que les gens qui n'en peuvent plus de leur travail, ou qui sont physiquement fatigués et décident de partir plus tôt avec une décote, ne pourront pas bénéficier de cette mesure ? Même s'ils ont eu des carrières au Smic.

C'est exactement cela et c'est vraiment un des gros problèmes des minimas de pension. C'est cette condition de taux plein qui conduit à des choix hyper inconfortables, parce que ce sont des personnes qui ont des pensions faibles à très faibles.
Elles ont le choix de partir plus tôt, mais avec une pension minorée par la décote, ou d'attendre 67 ans pour toucher des fois 300 ou 400 euros de pension, plutôt que de 200 ou 300 euros.

suite p. 4

Suite de l'interview de l'économiste Michaël Zemmour

Il y a vraiment un problème sur les minimas de pension, qui n'est pas du tout réglé par la réforme, et c'est à mon sens un problème plus grave même que leur montant.

Dans les documents que le gouvernement avait fournis aux organisations syndicales dans le cadre des concertations, 37 % des retraités actuels avaient des pensions inférieures à 1000 euros ces dernières années. Avec la réforme, le pourcentage de retraités pauvres est-il amené à se réduire fortement ?

Un peu. Nous n'avons pas les détails précis, donc on ne peut donner que des ordres de grandeur. Mais si on avait au moins un tiers des retraités sous les 1200 euros, on peut penser qu'après la mesure, au mieux, les personnes qui sont à 1100 euros franchiront la barre. Donc, *grosso modo*, on aura facilement encore de l'ordre d'un quart des retraités qui resteront en dessous des 1200 euros. Et plutôt de l'ordre de 40% pour les femmes.

Le gouvernement dit que 200 000 personnes seront concernées chaque année par leur mesure. Mais sachant que plus d'un tiers des retraités actuels ont une pension inférieure à 1000 euros et que seulement un tiers d'entre eux ont une carrière complète, peut-on considérer ce chiffre comme crédible ?

Je pense qu'il est crédible parce que la carrière complète, c'est pour avoir 100 euros. Mais des gens qui ont le taux plein, mais pas la carrière complète, vont être concernés par la mesure. Donc, compter dans les 200 000. Mais ils vont toucher parfois très peu, parce que c'est au prorata de leur carrière. Ceux qui ne touchent rien, ce sont les personnes qui ont une pension très faible et une décote.
« On aura facilement encore de l'ordre d'un quart des retraités qui resteront en dessous des 1200 euros. Et plutôt de l'ordre de 40% pour les femmes »

Parmi les gens qui ont une carrière incomplète, mais sont en dessous de 1200 euros, il y a des personnes qui ont liquidé à taux plein, soit pour invalidité, soit parce qu'elles ont atteint 67 ans. Elles seront concernées par la mesure, mais ni par les 100 euros d'augmentation ni par les 1200 euros de pension.

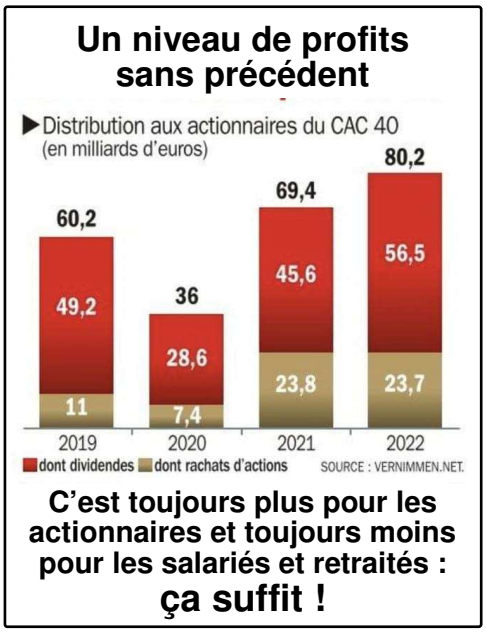

A-t-on une idée pour eux de ce que pourrait être la moyenne du montant ?

On ne sait pas exactement, mais on a une petite idée parce que dans l'étude d'impact, on vous donne des montants moyens pour les premiers déciles. Dans l'étude d'impact, on nous dit par exemple pour la génération 1962 : les 10 % de pensions les plus modestes augmenteraient d'à peine plus de 10 euros par mois. Pour les retraités du deuxième décile – compris entre les 10 % et les 20 % les plus modestes – on a 380 euros annuels. Soit un peu moins de 25 euros par mois.

Enfin, vous évoquiez sur les réseaux sociaux que cette augmentation pourrait avoir pour conséquence de faire baisser l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). Pouvez-vous l'expliquer ?

L'Aspa est une prestation différentielle. Et donc qui vous ramène à un montant cible. Quand vos revenus augmentent, tant que vous êtes sous le plafond de l'Aspa, elle diminue d'autant. On peut tout à fait avoir des cas, notamment sur les gens qui gagnent des montants faibles, pour lesquels en fin de compte il n'y aura pas d'amélioration.

Élections professionnelles dans la Fonction publique

Les Élections professionnelles dans les 3 versants de la Fonction publique se sont déroulées la première semaine de décembre 2022

Dans la Fonction publique en Vaucluse, FO demeure la première organisation tous secteurs confondus (déjà première chez les personnels de l'État et maintenant première dans l'Éducation Nationale, FO devient première chez les Territoriaux et deuxième chez les Hospitaliers, première à l'hôpital d'Avignon).

Au plan national, FO demeure première à l'État et devient **la deuxième organisation tous secteurs confondus (fonctionnaires de l'État, Territoriaux et Hospitaliers).**

Bravo à nos camarades de la Fonction publique !

A propos du prix de l'électricité (suite)

Commission d'enquête de l'Assemblée nationale, publiée par la chaîne LCP le 15/12/2022

"UN POISON", "UNE MONSTRUOSITÉ", "ABSURDE"

LE RÉQUISITOIRE DE TROIS ANCIENS PDG D'EDF CONTRE L'ARENH

(*Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique)*

Auditionnés à l'Assemblée nationale par la commission d'enquête "visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France", trois anciens PDG d'EDF ont tiré à boulets rouges sur le mécanisme de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh) mis en place dans le cadre du marché européen de l'électricité.

UNE LOI QUI A FAIT "LA FORTUNE DE TRADERS"

Auditionné le 8 décembre, Pierre Gadonneix a été le premier à remettre en cause un mécanisme qu'il juge "*monstrueux*" et "*absurde*" : "*Quand j'en ai entendu parler, là j'ai hurlé*", a déclaré l'ancien PDG d'EDF, en poste de 2004 à 2009. L'ancien patron de l'entreprise publique ne comprend pas pourquoi EDF doit "*subventionner ses concurrents.*"

Une position semblable à celle de son successeur, Henri Proglio, qui était auditionné le mardi 13 décembre. "Le principe même pour un industriel d'accepter de céder sa propre production à ses concurrents virtuels, qui n'ont aucune obligation de production eux-mêmes, c'est quand même surréaliste", a déclaré l'ancien PDG. Pour lui, l'Arenh a "fait la fortune de traders".

UN TARIF "FIXÉ PAR VOIE AUTORITAIRE"

Henri Proglio dénonce également le prix du mégawatt-heure, "fixé par voie autoritaire".

L'ancien patron dit s'être "battu sans relâche pour obtenir 42 euros" alors que les pouvoirs publics envisageaient un prix plus bas.

Un chiffre qui n'a pas évolué depuis 2011, note Jean-Bernard Lévy, qui vient de quitter ses fonctions de PDG d'EDF. Lors de son audition, mercredi 14 décembre, il a qualifié l'Arenh de "poison". Jean-Bernard Lévy regrette que le prix fixé soit "manifestement sous-évalué". Pire encore, quand le prix du mégawatt-heure sur le marché de gros européen est passé sous les 42 euros, "dans les derniers mois de l'année 2015", les concurrents d'EDF ont cessé de lui acheter de l'électricité, puisqu'ils pouvaient "acheter sur le marché à un prix inférieur". Résultat, en 2016 et 2017, EDF s'est retrouvé "avec des recettes très inférieures" : "EDF est en somme une deuxième fois victime de l'Arenh", explique Jean-Bernard Lévy.

"*Ce manque à gagner [a] contraint EDF à un plan de restructuration sévère qui, de fait, [a été] imposé par les agences de notation qui [ont dégradé] à trois reprises la dette d'EDF*", ajoute encore Jean-Bernard Lévy. C'est à ce moment-là que l'État a décidé de venir en aide à l'entreprise, en renonçant "*pour la première fois aux dividendes d'EDF payés cash*" et en souscrivant "*à hauteur de 3 milliards d'euros à une augmentation de capital*".

« C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE LE CONTRIBUABLE VIENT SORTIR L'ENTREPRISE NATIONALE D'UNE SITUATION CRÉÉE PAR UNE MAUVAISE LOI.

(loi NOME -Ndlr) » JEAN-BERNARD LÉVY

Les problèmes financiers ont ensuite eu d'autres conséquences : "*La situation [de l'entreprise] s'est dégradée parce que l'histoire de l'Arenh, cette pilule empoisonnée, a très sérieusement remis en cause le business model d'EDF, qui n'avait plus les moyens de faire des investissements non immédiatement rentables*", a expliqué Pierre Gadonneix.

Jean-Bernard Lévy juge quant à lui que l'Arenh, "*un mécanisme pernicieux*", "*va croissant sur l'endettement d'EDF au rythme d'environ 3 à 4 milliards d'euros chaque année*". Un chiffre corroboré par un rapport parlementaire de 2021. Résultat, l'ancien PDG affirme qu'il n'a pas eu "*les moyens financiers*" nécessaires pour investir sur les énergies renouvelables "*sur le rythme [qu'il] aurait voulu*".

Selon Jean-Bernard Lévy, le mécanisme a une autre conséquence néfaste : "*Des concurrents d'EDF, l'Arenh fait des rentiers*", explique l'ancien patron de l'entreprise, qui ajoute que "*tous les risques sont portés par EDF*". Cela n'a pas incité les concurrents de l'entreprise publique française "*à créer des capacités de production propres*" : "*L'Arenh a donc mis un frein au développement d'une capacité énergétique souveraine sur notre sol par les opérateurs alternatifs*".

suite p. 6

La Force en action UDR Force Ouvrière de Vaucluse

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse
BP 80010
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX 1
Téléphone : 04 90 14 16 30
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr
Site : http://udrfo-84.e-monsite.com

Suite des extraits du rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale

"L'OBSESSION ALLEMANDE"

Pierre Gadonneix et Henri Proglio rendent l'Union européenne et l'Allemagne responsable de la situation. "Le pouvoir politique allemand était très conscient que la France avait un avantage particulier avec les prix de l'électricité bas", a par exemple déclaré Pierre Gadonneix, qui a dénoncé une "collusion bruxelloise et allemande" visant à protéger l'industrie allemande. Pour lui, "Bruxelles a introduit des pilules empoisonnées pour empêcher EDF de s'imposer sur le marché". L'Arenh en serait une.

"Comment voulez-vous que ce pays qui a fondé sa richesse, son efficacité, sa crédibilité, sur son industrie accepte que la France dispose d'un outil compétitif aussi puissant qu'EDF à sa porte ?", a de son côté demandé Henri Proglio.

« L'OBSESSION ALLEMANDE DEPUIS 30 ANS C'EST LA DÉSINTÉGRATION D'EDF. ILS ONT RÉUSSI. » HENRI PROGLIO

La prédominance allemande a même eu d'autres conséquences négatives, selon Henri Proglio : "*Le prix de marché a été indexé sur le gaz (...) parce que les Allemands utilisent le gaz.*" "*Toute [réglementation] européenne est une réglementation allemande*", a estimé l'ancien PDG d'EDF devant les députés de la commission d'enquête, qui poursuivront leurs auditions en début d'année prochaine.

(extraits)

Parking payant de l'hôpital d'Avignon

Payer le parking de l'hôpital pour se faire soigner ou visiter un malade est inadmissible !

La bataille engagée contre la réforme des retraites avec ses multiples manifestations auxquelles l'UDR FO participe a quelque peu bousculé notre plan d'action contre la privatisation du parking de l'hôpital d'Avignon.

Ce n'est que partie remise car nous n'aurons de cesse de dénoncer cette sordide opération qui rackette les malades hospitalisés, leurs visiteurs et les personnes venues pour des consultations…

A ce jour, notre pétition a recueilli 1 598 signatures (367 signatures en ligne et 1 231 sur papier).

Pour signer en ligne : https://chng.it/kmbfYQqrd6 ou →

Pour adhérer à l'UDR FO 84

Pour adhérer à l'UDR-FO 84, 2 situations possibles :

- **votre syndicat d'origine n'a pas de structure « retraités »,** vous adhérez donc directement à l'UDR,
- **votre syndicat ou votre Fédération d'origine syndique les retraités,** vous réglez votre adhésion **auprès de son trésorier**.

Ré-adhérez sans tarder pour faciliter le travail des trésoriers… Merci !

ABONNEMENT Pour les adhérents, le montant de l'abonnement est compris dans la cotisation.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

E-mail : @

Montant : 12 € pour 1 an d'abonnement (4 n°)

Chèque à l'ordre de : UDR FO de Vaucluse

Bulletin à renvoyer, accompagné de votre règlement, à UDR-FO de Vaucluse BP 80010 84004 AVIGNON CEDEX 1

Ces données ne seront utilisées que pour le service de l'abonnement et l'envoi d'informations complémentaires aux bulletins édités.